

Critères d'évaluation pour la remise de prix 2025



Objectifs et messages du PRIX CLIMAT

La campagne du Prix Climat poursuit les **principaux objectifs** suivants :

- L'attribution publique du PRIX CLIMAT met en lumière sur les agriculteur·trices qui font preuve de courage et d'esprit pionnier en matière de protection du climat et rend hommage à leurs prestations en faveur de la société.
- La campagne du PRIX CLIMAT informe de manière compréhensible et plaisant sur les chances d'une agriculture et filière alimentaire respectueuses du climat et envoie une image positive de l'avenir.
- Elle favorise l'appréciation générale du rôle et de l'importance de la population productrice et
- vise à promouvoir la compréhension mutuelle et un (nouveau) rapprochement entre les producteur·trices et les consommateur·trices.
- Elle inspire et encourage d'autres agriculteur·trices à oser faire leurs propres pas sur les sentiers battus des pionniers et pionnières.

La campagne et l'attribution du PRIX CLIMAT envoient principalement les **messages** suivants :

- Le comportement alimentaire de la société et les formes de production alimentaire établies à cet effet ne sont pas seulement l'une des causes de la crise environnementale et climatique, mais **ils offrent également des chances effectives de solution.**
- Les projets climatiques en Suisse ne contribuent certes que faiblement au ralentissement des changements climatiques globaux (mais tout de même),
- ils sont en revanche **extrêmement importants et efficaces pour le développement local et régional de la résilience** face aux nouveaux phénomènes météorologiques tels que les périodes de sécheresse ainsi que les fortes ou très longues précipitations,
- et donc aussi pour la **sécurité de l'approvisionnement alimentaire national.**
- De nombreux agriculteurs et agricultrices pratiquent déjà une agriculture respectueuse du climat ou s'y efforcent déjà activement dans leurs exploitations grâce à des **projets intelligents et tournés vers l'avenir.**
- 3 % de la population produit des aliments pour 100 % de la population, la responsabilité de l'approvisionnement, de l'environnement, du climat, du paysage, de la santé, etc. pèse lourdement sur les épaules des producteur·trices. Cette responsabilité devrait toutefois **être partagée par l'ensemble de la société ou du moins être fortement valorisée.**

Renoncer à des critères quantitatifs détaillés

L'attribution du PRIX CLIMAT repose sur des critères qualitatifs et renonce en grande partie à la collecte et à l'évaluation de données quantitatives. La raison en est la réflexion suivante du comité d'experts en mai/juin 2021 (HAFL, FibL, Agroscope, IP Suisse, Bio Suisse, Union suisse des paysans, WWF, Biovision, AgroCO2ncept, MyClimate) :

- Le potentiel de réduction des émissions provenant de l'agriculture peut être influencé en premier lieu par la réduction du cheptel et n'est donc réalisable qu'au prix d'investissements importants et d'ajustements de l'exploitation.
- La séquestration du carbone dans le sol est difficile à quantifier et à évaluer.
- La vision globale de l'exploitation est importante : les mesures de l'entreprise pour la protection du climat doivent être intégrées dans un concept judicieux (pas de mesures isolées).
- C'est pourquoi les principes directeurs, les objectifs déclarés et les intentions visibles/tangibles sont également évalués.
- La communication/diffusion de bons exemples est prise en compte dans l'évaluation en tant qu'objectif fondamental de la campagne.
- La faisabilité et la rentabilité de projets innovants et exemplaires pour un grand nombre d'autres exploitations jouent également un rôle dans l'évaluation.

Conditions de participation

L'évaluation des projets et concepts soumis est guidée d'une part par les exigences/limites du projet et d'autre part par des questions directrices et leur pondération. Les conditions de participation détaillées se trouvent [dans ce document](#).

Sont autorisé·es :

- Les chef·fes d'exploitation agricole en fermage ou en propriété (ou une personne avec l'accord écrit de celles-ci/ceux-ci).
- Les personnes âgées de plus de 18 ans.
- Les exploitations de Suisse (les candidatures de Suisse romande et du Tessin sont particulièrement bienvenues).
- Les projets provenant exclusivement d'exploitations ayant une production liée au sol.

Sont exclu·es :

- Les soumissions concernant des installations photovoltaïques et de biogaz (dans la mesure où elles sont présentées en tant que projet individuel et ne font pas partie d'un concept/projet à l'échelle de l'ensemble de l'exploitation).
- Les membres du comité et les personnes employées par le réseau Climat et Agriculture, Maschinenrings Graubünden, l'Alliance pour le climat et les sponsors et partenaires, ainsi que les membres du jury et les proches parents.
- Des projets précédemment lauréats.

Autres conditions de participation :

- Autorisation expresse des participants à collaborer à des portraits vidéo, des images et des textes ainsi qu'à leur publication.

Critères et évaluation

Les candidatures qui remplissent les conditions de participation et qui sont admises au concours sont soumises à un processus d'évaluation en plusieurs étapes. Après la présélection, cinq candidatures sont nominées pour le PRIX CLIMAT. Un jury d'experts sélectionne le projet lauréat. L'évaluation est basée sur les critères, questions centrales et pondérations suivants :

Principe, vision, engagement – note x 1

- L'exploitation a-t-elle une vision/une intention claire concernant l'impact sur le climat ?
- Réflexion sur l'ensemble de l'exploitation
- L'objectif est-il clair, l'engagement est-il visible ?
- Comment la vision/l'intention est-elle perçue par les personnes impliquées ?
- Est-ce que l'ensemble de la direction de l'exploitation s'engage ?

Mise en œuvre – note x 1

- Quel est l'état d'avancement de la mise en œuvre ? Encore aucun, premiers pas, moyennement, très avancé
- L'exploitation a-t-elle déjà des résultats positifs ?
- Comment évaluer le projet/la mesure par rapport à la création de valeur ?

Caractère innovant – note x 2

- Le projet/la mesure est-il/elle pionnier/pionnière ? Éventuellement une ou deux questions seulement
- Une innovation nouvelle, inconnue jusqu'à présent, a-t-elle été élaborée ?

Impact – note x 2

- Le projet/la mesure a-t-il/elle un effet positif vérifiable sur le climat ?
- Cet effet sera-t-il également présent à long terme ?
- Le projet n'entraîne-t-il pas d'impacts négatifs dans d'autres domaines (p. ex. bien-être des animaux, pollution de l'air, etc.) ?
- Existe-t-il des conflits d'objectifs au niveau de l'ensemble de l'exploitation par rapport à la mesure concernant l'impact sur le climat ?

Caractère exemplaire et possibilité d'évoluer – note x 2

- Le projet/la mesure peut-il/elle être mis-e en œuvre par d'autres exploitations ?
- Est-il/elle évolutif/évolutive, c'est-à-dire qu'il/elle peut être mis-e en œuvre dans des exploitations plus grandes (ou plus petites) ?
- Y a-t-il une volonté de partager des connaissances détaillées sur le projet et de les rendre disponibles pour d'autres ?

Communicabilité – note x 2

- La direction de l'exploitation et son équipe sont-elles prêtes à présenter personnellement le projet/la mesure à un large public ?
- Le projet/la mesure peut-il/elle être communiqué-e publiquement ?